



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BASTIDE D'ENGRAS

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le dix juillet,

le Conseil Municipal de la commune de la Bastide d'Engras, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Pascal GISBERT, Maire.

Date de convocation : 04 juillet 2024

Conseillers municipaux présents :

CARON Jean-Pierre, CHABERT Jocelyne, DEPASSE Hélène, DUFAUD Nathalie, FOUQUET Valentin, GISBERT Pascal, GUZZO Catherine, MASSART Frédéric et PARIS Laurent.

Conseillers municipaux absents excusés et pouvoirs

BAISERO Jean-Claude et MEIX Olivier

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votes : 9

Ordre du jour :

Jocelyne CHABERT est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibérations :

Projet de réhabilitation du réseau des eaux usées - Chemin de Gravello :

Monsieur le maire rappelle que le schéma directeur pour l'assainissement préconisait, entre autres, la réhabilitation du réseau du chemin de Gravello pour pallier le problème des canalisations qui traversent des parcelles privées.

Monsieur le maire précise que le schéma directeur a mis en évidence ces travaux dans la tranche 3.

Il rappelle que des travaux similaires ont été conduits sur le Vieux Chemin et que le réseau du chemin de Gravello viendrait se connecter à celui du Vieux Chemin récemment posé.

Monsieur le maire propose le devis de l'entreprise Balzagette TP qui s'élève à un montant de 29 177 € HT soit 35 012,40 € TTC.

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet intitulé « réhabilitation et renforcement du réseau eaux usées - Chemin de Gravello
- d'approuver le devis de l'entreprise BAZALGETTE TP qui s'élève à un montant de 29 177,00 € HT soit 35 012,40 € TTC
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant légal à solliciter toutes les subventions pour la réalisation des travaux nécessaires à ce projet.

Les crédits sont prévus au budget annexe eau et assainissement de 2024.

Demande de subvention pour réhabilitation du réseau de transport des eaux usées - Chemin de Gravello :

Compte tenu des conclusions des schémas directeurs préconisant les travaux prioritaires à réaliser, de la délibération précisant le choix de l'entreprise et le montant des travaux pour le Chemin de Gravello qui vient d'être approuvée, monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires à la demande de subvention

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité :

De solliciter de l'Agence de l'Eau une subvention de 70% du montant soit 20 424.00 €,

De solliciter du Conseil Départemental du Gard une subvention de 10 % soit 2 978.00 €,

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Subvention du Département et Subvention de l'Agence de l'Eau : 80 % = 23 402.00 €

Autres subventions : 0 %

Fonds propres ou emprunt : 20 % = 5 775.00 €

Projet de réhabilitation du réseau des eaux usées dans la grand rue segment EU 3a :

Monsieur le maire précise que le schéma directeur pour l'assainissement préconise, entre autres, la réhabilitation du réseau assainissement sur la partie de La Grand' Rue, de l'embranchement du chemin de Gravello à l'embranchement du chemin de la Tave. Ce segment de rue est référencé EU_3a sur le schéma directeur pour pallier le problème des canalisations qui traversent des parcelles privées. Le schéma directeur a mis en évidence ces travaux dans la tranche 3. Des travaux similaires ont été conduits sur le Vieux Chemin et que le réseau du segment de rue est référencé EU_3a viendrait se connecter à celui du Chemin de Gravello qui sera posé prochainement.

Monsieur le maire propose le devis de l'entreprise BAZALGETTE TP d'un montant de 20 802.50 € HT soit 24 963.00 € TTC.

Considérant la réactualisation du schéma directeur « assainissement ».

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet intitulé « réhabilitation et renforcement du réseau « eaux usées - la Grand' rue segment EU 3a »
- d'approuver le devis de l'entreprise BAZALGETTE TP qui s'élève à un montant de 20 802.50 € HT soit 24 963.00 € TTC.
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant légal à solliciter toutes les subventions pour la réalisation des travaux nécessaires à ce projet.

Les crédits sont prévus au budget annexe eau et assainissement de 2024.

Demande de subventions pour la réhabilitation du réseau de transport des eaux usées - la Grand' rue segment référencé EU 3a :

La délibération n°DEL2024-036 du 10 juillet 2024 portant sur la validation du projet de réhabilitation du réseau des eaux usées - la Grand' Rue segment référencé EU_3a vient d'être votée à l'unanimité. Il convient de se prononcer sur la demande de subvention pour cette opération dont le coût s'élève à :
20 802.50 € HT soit 24 963.00 € TTC.

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- d'attester que le projet n'est pas engagé
- d'attester être maître d'ouvrage de l'opération et de s'engager à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées,
- d'informer l'Agence de l'Eau et le Département du Gard, en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet,

- de s'engager à respecter la législation en vigueur en matière de participation minimale de 20% de financement pour les opérations d'investissement (art. 76 de la loi 2010-1563 du 16/12/2010)
sollicitent de l'agence de l'eau une subvention de 70% soit 14 561.75 €,
sollicitent du conseil départemental du gard une subvention de 10 % soit 2 080.25 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

subvention du département et subvention de l'agence de l'eau : 80 % = 16 642.00 €

autres subventions : 0 %

fonds propres ou emprunt : 20 % = 4 160.50 €

La séance est levée à 19h20